
**Avenant N°1 à la
CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT
2015-2018**

entre



la République et canton de Genève

ci-après le canton

représenté par Madame Anne Emery-Torracinta, Conseillère d'Etat chargée du
département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP)



la Ville de Genève

ci-après la Ville

représentée par Monsieur Sami Kanaan, Conseiller administratif chargé du
département de la culture et du sport

et



l'Association Cinéma Tous Ecrans

ci-après Cinéma Tous Ecrans

représentée par Monsieur Raymond Vouillamoz, Président
et Monsieur Emmanuel Cuénod, Directeur général et artistique

portant exclusivement sur l'organisation du

Festival Tous Ecrans

Article 1 : Objet de l'avenant

Dans le cadre de l'application de la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de culture du 1^{er} septembre 2016, la subvention en faveur de Cinéma Tous Ecrans est de la compétence exclusive de la Ville de Genève dès le 1^{er} janvier 2017. Dès lors, le canton se retire de la convention de subventionnement 2015-2018 et cède à la Ville de Genève l'ensemble de ses droits et engagements vis-à-vis de Cinéma Tous Ecrans.

Par le présent avenant, la Ville de Genève reprend tous les droits et tous les engagements du canton figurant dans la convention de subventionnement signée le 13 août 2015.

Article 2 : Communication et promotion des activités

Dès le 1^{er} janvier 2017, l'article 9 de la convention de subventionnement est modifié comme suit :

Toute publication, campagne d'information ou de communication lancée par Cinéma Tous Ecrans auprès du public ou des médias doit comporter la mention "Subventionné par la Ville de Genève". Le logo de la Ville doit également y figurer si les logos d'autres partenaires sont présents.

Fait à Genève le 20 janvier 2017 en trois exemplaires originaux.

Pour la Ville de Genève :



Sami Kanaan
Conseiller administratif
chargé du département de la culture et
du sport

Pour la République et canton de Genève :



Anne Emery-Torracinta
Conseillère d'Etat
chargée du département de l'instruction
publique, de la culture et du sport

Pour Cinéma Tous Ecrans :



Raymond Vouillamoz
Président



Emmanuel Cuénod
Directeur général et artistique

CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT

pour les années 2015 - 2018

entre



la République et canton de Genève

ci-après le Canton

représenté par Madame Anne Emery-Torracinta,

conseillère d'Etat chargée du département de l'instruction publique,
de la culture et du sport



la Ville de Genève

ci-après la Ville

représentée par Monsieur Sami Kanaan,

conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport



et l'Association Cinéma Tous Ecrans

ci-après Cinéma Tous Ecrans

représentée par Monsieur Raymond Vouillamoz, Président

et Monsieur Emmanuel Cuénod, Directeur général et artistique

portant exclusivement sur l'organisation du

Festival Tous Ecrans

TABLE DES MATIERES

Titre 1 :	PREAMBULE.....	3
Titre 2 :	DISPOSITIONS GENERALES	5
Article 1 :	Bases légales et statutaires.....	5
Article 2 :	Objet de la convention.....	5
Article 3 :	Cadre de la politique culturelle des collectivités publiques.....	5
Article 4 :	Statut juridique et buts de l'association Cinéma Tous Ecrans.....	6
Titre 3 :	ENGAGEMENTS de Cinéma Tous Ecrans	7
Article 5 :	Projet artistique et culturel de Cinéma Tous Ecrans	7
Article 6 :	Bénéficiaire direct.....	8
Article 7 :	Plan financier quadriennal	8
Article 8 :	Reddition des comptes et rapport.....	8
Article 9 :	Communication et promotion des activités	9
Article 10 :	Gestion du personnel	9
Article 11 :	Système de contrôle interne	9
Article 12 :	Suivi des recommandations du service d'audit interne du Canton et du contrôle financier de la Ville	9
Article 13 :	Archives	9
Article 14 :	Développement durable	10
Titre 4 :	ENGAGEMENTS DES COLLECTIVITES PUBLIQUES	11
Article 15 :	Liberté artistique et culturelle.....	11
Article 16 :	Engagements financiers des collectivités publiques	11
Article 17 :	Subventions en nature.....	11
Article 18 :	Rythme de versement des subventions.....	11
Titre 5 :	SUIVI ET EVALUATION DES OBJECTIFS	13
Article 19 :	Objectifs, indicateurs, tableau de bord.....	13
Article 20 :	Traitement des bénéficiaires et des pertes.....	13
Article 21 :	Echanges d'informations	13
Article 22 :	Modification de la convention	13
Article 23 :	Evaluation	14
Titre 6 :	DISPOSITIONS FINALES	15
Article 24 :	Résiliation.....	15
Article 25 :	Droit applicable et for.....	15
Article 26 :	Durée de validité	15
ANNEXES		17
Annexe 1 :	Objectifs et activités de Cinéma Tous Ecrans	17
Annexe 2 :	Plan financier quadriennal	23
Annexe 3 :	Tableau de bord	25
Annexe 4 :	Evaluation.....	28
Annexe 5 :	Coordonnées des personnes de contact.....	29
Annexe 6 :	Échéances de la convention	30
Annexe 7 :	Statuts de l'association, organigramme et liste des membres du comité.....	31

TITRE 1 : PREAMBULE

L'association Cinéma Tous Ecrans est née en 1995 d'un constat et d'une idée. Le constat : le petit écran pouvait produire des fictions de grande qualité, en prenant exemple sur des grands auteurs comme André Téchiné, Lars Von Trier, Stephen Frears. L'idée : projeter sur grand écran ce qui était produit pour le petit. Ce faisant, Cinéma Tous Ecrans a mis en avant la qualité artistique des films, le talent du réalisateur, avant toute autre considération. Elle a par ailleurs été l'une des toutes premières manifestations au monde à mettre en avant la qualité artistique intrinsèque des séries télévisées, bien avant que Cannes, Berlin, Venise ou encore Toronto et aujourd'hui Zurich ne pensent à inscrire ce type de programmes dans leur programmation.

Depuis 2005, la manifestation, devenue Festival Tous Ecrans, s'est progressivement ouverte à de nouvelles formes audiovisuelles, telles les séries web, le transmédia ou le webdocumentaire. Ces différents objets de culture digitale constituent aujourd'hui le tiers de son programme.

Sous l'impulsion de sa nouvelle direction, début 2013, le festival a retrouvé le soutien – perdu en 2007 – de l'Office fédéral de la Culture – ainsi que du programme MEDIA – à travers les mesures compensatoires du Mediadesk Suisse. Il a par ailleurs revu complètement sa programmation, en la simplifiant, et un nouveau programme professionnel, le Workflow, a été créé. Il s'agit d'un espace de réflexion, de réseautage et de partage d'expériences pour les professionnels de l'audiovisuel suisses comme étrangers, axé sur les questions liées au développement des professions et pratiques audiovisuelles numériques. Suite au succès du 1^{er} Workflow, en 2013, la Radio Télévision Suisse et le medialab de l'Université de Genève se sont associés au projet pour la seconde édition du rendez-vous professionnel.

Le festival a signé de nombreux partenariats avec différents opérateurs du secteur audiovisuel, confortant sa position de plateforme suisse d'exposition et de mise en valeur des nouvelles tendances audiovisuelles. Ces partenariats comptent, entre autres : l'OFC, Pro Helvetia, la SSR, la Radio Télévision Suisse, ARTE, ou encore la HEAD-Genève.

A travers ces différents partenariats et programmes, le festival contribue à faire de Genève un haut lieu de la création numérique audiovisuelle en Suisse ainsi qu'une plateforme internationale d'échange pour ce secteur en pleine mutation. Outre d'être l'un des plus importants rendez-vous cinématographiques et télévisuels de la région romande, il est désormais reconnu par les professionnels comme un festival unique en son genre, où est projeté, exposé, discuté et présenté le futur du cinéma, de la télévision et de la création digitale.

A noter que le Festival Tous Ecrans a migré en 2014 de la Maison des Arts du Grütli à la Maison communale de Plainpalais / Théâtre Pittoeff, afin de pouvoir réunir sous un même toit la plupart de ses activités.

La présente convention – contrat de droit public au sens de la LIAF – est la troisième convention de subventionnement signée par le Canton, la Ville et le Festival Tous Ecrans. Elle vise à :

- déterminer les objectifs visés par l'aide financière des collectivités publiques ;
- préciser le montant et l'affectation de l'aide financière consentie par les collectivités publiques ainsi que le nombre et l'échéance des versements ;
- définir les activités de Cinéma Tous Ecrans ainsi que les conditions de modifications éventuelles de celles-ci ;
- fixer les obligations contractuelles et les indicateurs de réalisation des activités.

Les parties ont tenu compte du principe de proportionnalité dans l'élaboration de la convention en appréciant notamment :

- le niveau de financement des collectivités publiques par rapport aux différentes sources de financement de Cinéma Tous Ecrans ;
- l'importance de l'aide financière octroyée par les collectivités publiques ;
- les relations avec les autres instances publiques.

Les parties s'engagent à appliquer et à respecter la présente convention et les accords qui en découlent avec rigueur et selon le principe de la bonne foi.

TITRE 2 : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 : Bases légales et statutaires

Les rapports entre les parties sont régis par la présente convention et notamment par les bases légales et statutaires suivantes :

- le Code civil suisse, du 10 décembre 1907, art. 60 et suivants (CC ; RS 210);
- la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 (LAC ; RSG B 6 05);
- la loi sur la culture, du 16 mai 2013 (LC ; RSG C 3 05);
- la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013 (LGAF ; RSG D 1 05);
- la loi sur la surveillance de l'Etat, du 13 mars 2014 (LSE ; RSG D 1 09) ;
- la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005 (LIAF ; RSG D 1 11);
- le règlement d'application de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 20 juin 2012 (RIAF ; RSG D 1 11.01);
- la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001 (LIPAD ; RSG A 2 08);
- la loi sur les archives publiques, du 1^{er} décembre 2000 (LArch ; RSG B 2 15);
- la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable, du 23 mars 2001 (Agenda 21 ; LDD ; RSG A 2 60);
- le règlement de la Ville de Genève régissant l'octroi des subventions municipales, du 4 juin 2014 (LC 21 195);
- les statuts de l'association (annexe 7 de la présente convention).

Les annexes 1 à 7 font partie intégrante de la présente convention.

Article 2 : Objet de la convention

La présente convention s'inscrit dans le cadre du programme public de soutien à la culture de la Ville et du Canton. Elle a pour but de régler les relations entre les parties, de clarifier leurs attentes et de faciliter la planification à moyen terme des activités de Cinéma Tous Ecrans, grâce à une prévision financière quadriennale.

Elle confirme que le projet culturel de Cinéma Tous Ecrans (article 5 de la présente convention) correspond à la politique culturelle de la Ville et du Canton (article 3 de la présente convention), cette correspondance faisant l'objet d'une évaluation (annexe 4 de la présente convention).

Dans la présente convention, les deux collectivités publiques rappellent à Cinéma Tous Ecrans les règles et les délais qui doivent être respectés. Elles soutiennent le projet artistique et culturel de Cinéma Tous Ecrans en lui octroyant des subventions, conformément aux articles 15 et 16 de la présente convention, sous réserve de l'approbation des budgets respectifs de la Ville et du Canton par le Conseil municipal et le Grand Conseil. En contrepartie, Cinéma Tous Ecrans s'engage à réaliser les activités définies à l'article 5 et à l'annexe 1 de la présente convention et à respecter tous les engagements qu'il a pris par la signature de cette convention.

Article 3 : Cadre de la politique culturelle des collectivités publiques

Dans le domaine du cinéma, la politique culturelle de la Ville et du Canton se développe sur deux plans :

- d'une part, elle vise à soutenir la production indépendante locale ainsi que la relève par le biais des aides à la création cinématographique à l'échelle romande. Dans ce domaine, la

création, en 2011, de la Fondation romande pour le cinéma a introduit de nouvelles perspectives dans l'organisation globale du soutien à la production à l'échelle genevoise ;

- d'autre part, cette politique a pour objectif d'encourager la diffusion des œuvres et la diversité de l'offre culturelle par un soutien régulier à des institutions ou organismes œuvrant dans ce sens, tels que festivals, associations professionnelles et lieux de promotion et de diffusion.

Les deux collectivités publiques soutiennent une offre culturelle qui présente des films dont la forme et le contenu sont singuliers et originaux, et qui encourage le public à s'ouvrir à une diversité de cultures et à une diversité de réalités représentées. Elles favorisent également les rencontres entre professionnels d'ici et d'ailleurs, ainsi qu'une mise en perspective de leurs productions. Enfin elles sont attentives, d'une part, à la pérennité des institutions établies de longue date et, d'autre part, au développement de manifestations qui explorent les nouveaux territoires de la création audiovisuelle numérique.

En ce qui concerne le Canton, cette convention s'inscrit dans le cadre de sa politique d'encouragement à la diffusion d'œuvres et de son soutien à des institutions ou organismes garants de la diversité et du rayonnement. Le Canton porte un intérêt particulier aux actions en faveur de l'accès et de la sensibilisation de tous les publics – y compris des jeunes spectateurs et des écoles - à une production artistique de qualité. Il promeut activement la culture audiovisuelle et ses évolutions.

Article 4 : Statut juridique et buts de l'association Cinéma Tous Ecrans

Créée le 27 juin 1997, l'association Cinéma Tous Ecrans est régie par les articles 60 et suivants du code civil suisse. Elle organise des manifestations afin de promouvoir le cinéma et la création audiovisuelle, quelle que soit son origine. Elle peut, à cette fin, établir et poursuivre des relations avec tous les représentants professionnels de l'exploitation, de la distribution, de la production, de la réalisation et de l'animation cinématographique et audiovisuelle. Elle a pour but de rapprocher le cinéma et la télévision dans l'intérêt du cinéma d'auteur et de la création audiovisuelle. L'association organise chaque année le *Festival Tous Ecrans / Geneva International Film Festival*. Cette association n'a pas de but lucratif.

TITRE 3 : ENGAGEMENTS DE CINEMA TOUS ECRANS

Article 5 : Projet artistique et culturel de Cinéma Tous Ecrans

Concept artistique

Le Geneva Interactive & Film Festival - Festival Tous Ecrans, est une rencontre entre le cinéma, la télévision et les nouveaux écrans, un panorama de la fiction et du documentaire contemporains à l'échelle internationale, portant un regard privilégié sur 1) les nouvelles tendances dans l'audiovisuel (cinéma, TV, web et transmédida) 2) la manière dont les auteurs s'approprient de nouveaux langages et de nouvelles technologies pour révolutionner les pratiques audiovisuelles 3) à travers son programme professionnel, les défis liés aux mutations technologiques qui bouleversent la chronologie actuelle des médias.

Le Festival se déroule généralement début novembre, sur une période de 6 ou 7 jours.

Le Festival Tous Ecrans sur le plan genevois et national

Pour le Festival Tous Ecrans, il est essentiel de promouvoir les films genevois et suisses. Ces œuvres doivent se confronter aux sélections internationales pour mettre en valeur le cinéma genevois et national. Le Festival Tous Ecrans s'est associé pour cela et au fil des années avec Fonction : Cinéma, la SRG-SSR Idée Suisse, la RTS, la SRF et la RTSI. Il reçoit également le soutien de l'Office fédéral de la culture et de Pro Helvetia.

Le Festival Tous Ecrans sur le plan européen et international

Si le Festival Tous Ecrans a rapidement acquis une notoriété européenne et internationale c'est parce que dès sa première édition, il a collaboré avec les chaînes TV du monde entier (HBO, BBC, ZDF, RAI, RTBF, ARTE, France Télévisions, etc.). Il est utile de rappeler ici que toutes ces chaînes coproduisent et financent aussi bien des films pour la télévision que pour le cinéma ou même le web. En outre, le Festival Tous Ecrans coopère à nouveau avec l'UER, pour son programme professionnel ainsi que pour le Prix Genève-Europe, remis à un jeune auteur de fiction télévisée. Le festival bénéficie d'une importante couverture médiatique.

Le programme

Dans le but de clarifier son offre et d'augmenter la lisibilité de sa programmation, le Festival a considérablement revu sa programmation en 2013. Il accueille désormais trois sections distinctes, Cinéma, Télévision et Web & Transmédia, chacune dotée d'une Compétition internationale dotée de même manière par l'Etat et la Ville de Genève (Compétition internationale de longs métrages, Compétition internationale de séries TV, Compétition internationale transmédia). Deux compétitions autour de formes audiovisuelles courtes (Compétition internationale de courts métrages et Compétition internationale de séries web) sont en outre proposées. Un programme rétrospectif, un programme de Nuits blanches (films et séries pour public averti), une journée pour la famille, des projections scolaires, un programme de Premières Suisses (Grandes Premières) ainsi qu'un focus sur un territoire audiovisuel complètent son offre publique.

Le prolongement professionnel

Le concept professionnel du Festival Tous Ecrans consiste en une idée simple: rendre compte des mutations technologiques et artistiques qui traversent l'audiovisuel contemporain et favoriser les relations entre professionnels suisses et étrangers du cinéma, de la télévision et des nouvelles formes de culture numérique (web série, transmédia, webdoc, etc.). A travers un programme professionnel baptisé Workflow, le Festival organise ainsi, sur quatre jours, une série d'événements professionnels prenant tour à tour la forme de tables rondes, de master class, d'ateliers ou encore de rencontres de coproduction. Près de 600 participants ont pu bénéficier de ce programme.

A travers le développement d'un programme de Rencontres de Coproductions Numériques (ou Digital Coproduction Meeting), le festival entend jouer un rôle important dans le

développement de coproductions internationales entre des structures suisses et européennes dans le domaine de la culture digitale (créations pour le web ou les nouveaux supports de diffusion connectés).

Le public visé par le Workflow se compose de : 1. les professionnels du milieu de l'audiovisuel, 2. les professionnels des nouvelles technologies, 3. les médias (presse écrite, TVs/radios, blogs), 4. les étudiants.

Au final, en organisant conférences et colloques nationaux et internationaux en lien avec l'actualité et le développement des nouvelles technologies numériques et leur implication pour la production, la promotion et la distribution de films, le festival participe activement à la mise en réseau des professionnels et la compréhension de l'évolution du langage cinématographique et audiovisuel.

Le projet artistique et culturel de Cinéma Tous Ecrans est décrit, de manière détaillée, à l'annexe 1 de la présente convention.

Article 6 : Bénéficiaire direct

Cinéma Tous Ecrans s'engage à être le bénéficiaire direct de l'aide financière. Il ne procédera à aucune redistribution sous forme de subvention à des organismes tiers.

Conformément à l'article 8 de la LIAF, Cinéma Tous Ecrans s'oblige à solliciter tout appui financier public et privé auquel il peut prétendre. Ces appuis ne doivent toutefois pas entrer en contradiction avec les principes régissant la politique générale de la Ville et du Canton.

Article 7 : Plan financier quadriennal

Un plan financier quadriennal pour l'ensemble des activités de Cinéma Tous Ecrans figure à l'annexe 2 de la présente convention. Ce document fait ressortir avec clarté l'intégralité des sources de financement espérées, qu'elles soient publiques ou privées, ainsi que la totalité des dépenses prévisibles par type d'activités.

Le 31 octobre 2017 au plus tard, Cinéma Tous Ecrans fournira à la Ville et au Canton un plan financier pour la prochaine période de quatre ans (2019-2022).

Cinéma Tous Ecrans a l'obligation de parvenir à l'équilibre de ses comptes à l'issue de la période quadriennale. S'il constate un déficit à la fin de l'avant-dernière année de validité de la convention, Cinéma Tous Ecrans prépare un programme d'activités et un budget pour la dernière année qui permettent de le combler.

Article 8 : Reddition des comptes et rapport

Chaque année, au plus tard le 30 avril, Cinéma Tous Ecrans fournit à la Ville et au Canton :

- ses états financiers établis et révisés conformément aux normes Swiss GAAP RPC et à la directive transversale du Canton sur la présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités paraétatiques ;
- le rapport de l'organe de révision ;
- son rapport d'activités intégrant le tableau de bord (annexe 3) avec les indicateurs de l'année concernée ;
- l'extrait de procès-verbal de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels, dès que celui-ci sera disponible.

Le rapport d'activités annuel de Cinéma Tous Ecrans prend la forme d'une auto-appréciation de l'exercice écoulé. Il met en relation les activités réalisées avec les objectifs initiaux et explique l'origine des éventuels écarts.

La Ville et le Canton procèdent ensuite à leur propre contrôle et se réservent le droit de le déléguer au besoin à un organisme externe. Le résultat admis sera celui déterminé par ce contrôle.

Article 9 : Communication et promotion des activités

Les activités de Cinéma Tous Ecrans font l'objet d'une promotion globale, effectuée sous sa propre responsabilité.

Toute publication, campagne d'information ou de communication lancée par Cinéma Tous Ecrans auprès du public ou des médias en relation avec les activités définies à l'article 5 doit comporter la mention "Subventionné par la Ville de Genève et la République et canton de Genève".

Les armoiries du Canton et le logo de la Ville doivent figurer de manière visible sur tout support promotionnel produit par Cinéma Tous Ecrans si les logos d'autres partenaires sont présents.

Article 10 : Gestion du personnel

Cinéma Tous Ecrans est tenu d'observer les lois, arrêtés du Conseil d'Etat, règlements et conventions collectives de travail en vigueur concernant la gestion de son personnel, en particulier pour les salaires, les horaires de travail, les assurances et les prestations sociales.

Dans le domaine de la formation professionnelle, Cinéma Tous Ecrans s'efforcera de créer des places d'apprentissage et de stage.

Article 11 : Système de contrôle interne

Cinéma Tous Ecrans s'engage à mettre en place et à maintenir un système de contrôle interne adapté à ses missions et à sa structure dans le respect de l'article 3, alinéa 4 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), du 4 octobre 2013.

Article 12 : Suivi des recommandations du service d'audit interne du Canton et du contrôle financier de la Ville

Cinéma Tous Ecrans s'engage à respecter les recommandations figurant dans les rapports du service d'audit interne et à mettre en œuvre dans le délai indiqué par le département de l'instruction publique, de la culture et du sport les mesures correctrices qui ne sont pas contestées ou qui ont fait l'objet d'une décision au sens de l'article 17 de la loi sur la surveillance de l'Etat (RSG D 1 09).

Cinéma Tous Ecrans s'engage également à respecter les recommandations figurant dans les rapports du contrôle financier de la Ville.

Article 13 : Archives

Afin d'assurer une conservation de ses documents ayant une valeur archivistique, Cinéma Tous Ecrans s'engage à :

- adopter et appliquer un plan de classement pour les archives administratives, à savoir l'ensemble des documents utiles à la gestion courante des affaires ;
- ne pas détruire les archives administratives susceptibles d'avoir une valeur archivistique durable ;
- constituer les archives historiques, à savoir l'ensemble des documents qui sont conservés en raison de leur valeur archivistique ;
- conserver les archives dans un lieu garantissant leur protection.

Cinéma Tous Ecrans peut demander l'aide du Service des archives de la Ville de Genève et de l'archiviste du département de l'instruction publique, de la culture et du sport pour

déterminer quels documents ont une valeur archivistique durable. Par le biais d'une convention séparée, il peut également déposer ou donner ses archives à la Ville de Genève ou aux archives d'Etat qui les conserveront au nom des deux collectivités publiques.

Article 14 : Développement durable

Cinéma Tous Ecrans s'engage à utiliser des moyens d'affichage et de promotion respectueux de l'environnement. Il ne fera pas de publicité pour le tabac, l'alcool et les drogues. Il veillera dans sa gestion à respecter au mieux les principes du développement durable. Il favorisera l'accessibilité aux différentes catégories de publics, notamment les personnes en situation de handicap, en coordination avec les collectivités publiques.

TITRE 4 : ENGAGEMENTS DES COLLECTIVITES PUBLIQUES

Article 15 : Liberté artistique et culturelle

Cinéma Tous Ecrans est autonome quant au choix de sa programmation artistique, dans le cadre des subventions allouées et en conformité avec son projet artistique et culturel décrit à l'article 5 et à l'annexe 1 de la présente convention. Les collectivités publiques n'interviennent pas dans les choix de programmation et des thèmes du programme professionnel.

Article 16 : Engagements financiers des collectivités publiques

La Ville s'engage à verser un montant total de 1'340'000 francs pour les années 2015 à 2018, soit une subvention annuelle de 335'000 francs.

Le Canton, par l'intermédiaire du DIP, s'engage à verser une aide financière d'un montant total de 740'000 francs pour les années 2015 à 2018, soit une subvention annuelle de 185'000 francs.

Pour le Canton, l'aide financière n'est accordée qu'à titre conditionnel (art. 25 LIAF). Les montants peuvent être modifiés par décision du Conseil d'Etat si, dans le cadre du vote du budget annuel, l'autorisation de dépense n'est pas octroyée ou ne l'est que partiellement.

Pour la Ville, les subventions sont versées sous réserve de leur approbation par le Conseil municipal lors du vote annuel du budget de la Ville et sous réserve d'événements exceptionnels ou conjoncturels pouvant survenir.

Article 17 : Subventions en nature

La Ville met gracieusement à la disposition conjointe de Cinéma Tous Ecrans et du Festival du Film et Forum International sur les Droits Humains (FIFDH) des bureaux sis à la Maison des arts du Grütli. Cette mise à disposition fait l'objet d'une convention entre la Ville et les deux bénéficiaires. La valeur locative de ces locaux est estimée à 16'778 francs (valeur 2015), soit 8'389 francs par association. Ce montant sera indexé chaque année en fonction des informations fournies par la Gérance immobilière municipale.

Pour la durée du festival, la Ville met à disposition de Cinéma Tous Ecrans la salle communale de Plainpalais, sous réserve de l'accord de la Gérance immobilière municipale. La Ville peut également mettre à disposition de Cinéma Tous Ecrans les locaux communs du Grütli, sous réserve d'accords avec les autres associations qui bénéficient de ces locaux.

La Ville peut accorder un soutien à Cinéma Tous Ecrans pour l'organisation d'une réception. Ce soutien doit faire l'objet d'une décision du Conseil administratif, suite à une demande écrite que lui aura adressée Cinéma Tous Ecrans.

La Ville peut mettre gratuitement à disposition de Cinéma Tous Ecrans des emplacements d'affichage sur les colonnes Morris. La mise à disposition de ces emplacements doit faire l'objet d'une décision du Service de la promotion culturelle, suite à une demande écrite que lui aura adressée Cinéma Tous Ecrans.

La valeur de tout autre apport en nature qui serait accordé ponctuellement est indiquée par les collectivités publiques à Cinéma Tous Ecrans et doit figurer dans ses comptes.

Article 18 : Rythme de versement des subventions

Les contributions de la Ville sont versées en quatre fois, soit aux mois de janvier, avril, juillet et septembre. Chaque versement représente le quart de la subvention annuelle.

Les contributions du Canton sont versées en deux fois, soit aux mois de janvier et juillet. Chaque versement représente la moitié de la subvention annuelle.

Le dernier versement de la Ville et du Canton est effectué après réception et examen des comptes et rapport d'activités de l'année précédente.

En cas de refus du budget annuel de la Ville ou du Canton par le Conseil municipal ou par le Grand Conseil, les paiements de la Ville ou du Canton sont effectués en conformité avec la loi dite des douzièmes provisoires.

TITRE 5 : SUIVI ET EVALUATION DES OBJECTIFS

Article 19 : Objectifs, indicateurs, tableau de bord

Les activités définies à l'article 5 et à l'annexe 1 de la présente convention sont traduites en objectifs, dont la réalisation est mesurée par des indicateurs.

Le tableau de bord établissant la synthèse des objectifs et indicateurs figure à l'annexe 3 de la présente convention. Il est rempli par Cinéma Tous Ecrans et remis aux collectivités publiques au plus tard le 30 avril de chaque année.

Article 20 : Traitement des bénéficiaires et des pertes

Au terme de l'exercice comptable, pour autant que les prestations financées aient été fournies conformément à la convention, le résultat annuel, établi conformément à l'article 8, est réparti entre la Ville, le Canton et Cinéma Tous Ecrans, selon la clé définie au présent article.

Une créance reflétant la part restituable aux collectivités publiques est constituée dans les fonds étrangers de Cinéma Tous Ecrans. Elle s'intitule "Subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention". La part conservée par Cinéma Tous Ecrans est comptabilisée dans un compte de réserve spécifique intitulé "Part de subventions non dépensée" figurant dans ses fonds propres.

Pendant la durée de la convention, les éventuelles pertes annuelles sont également réparties selon la clé définie au présent article et sont déduites de la créance et de la réserve spécifique jusqu'à concurrence du solde disponible de ces deux comptes.

Cinéma Tous Ecrans conserve 66 % de son résultat annuel. Le solde est réparti entre le Canton et la Ville au prorata de leur financement.

A l'échéance de la convention, Cinéma Tous Ecrans conserve définitivement l'éventuel solde du compte de réserve spécifique, tandis que l'éventuel solde de la créance est restitué aux collectivités publiques. Cinéma Tous Ecrans assume également ses éventuelles pertes reportées.

Article 21 : Echanges d'informations

Dans les limites de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents (LIPAD), les parties se communiquent toute information utile à l'application de la présente convention.

Toutes les informations seront communiquées par écrit aux personnes de contact dont les coordonnées figurent à l'annexe 5 de la présente convention.

Article 22 : Modification de la convention

Toute modification de la présente convention sera négociée entre les parties, sous réserve de dispositions de l'article 16 "engagements financiers des collectivités publiques" qui ne peuvent être modifiées.

En cas d'événements exceptionnels préteritnant la poursuite des activités de Cinéma Tous Ecrans ou la réalisation de la présente convention, les parties s'accordent sur les actions à entreprendre. Les décisions prises d'entente entre les parties feront l'objet d'un accord écrit.

Article 23 : Evaluation

Les personnes de contact mentionnées à l'annexe 5 de la présente convention :

- veillent à l'application de la convention ;
- évaluent les engagements par le biais du tableau de bord et du rapport d'activités annuel établi par Cinéma Tous Ecrans.

Les parties commencent l'évaluation de la convention un an avant son terme, soit en janvier 2018. L'évaluation doit se faire conformément aux directives données à l'annexe 4 de la présente convention. L'évaluation doit être prête au plus tard en juin 2018. Les résultats seront consignés dans un rapport qui servira de base de discussion pour un éventuel renouvellement de la convention.

TITRE 6 : DISPOSITIONS FINALES

Article 24 : Résiliation

Le Conseil d'Etat et le Conseiller administratif en charge du département de la culture et du sport peuvent résilier la convention et exiger la restitution en tout ou partie de l'aide financière lorsque :

- a) l'aide financière n'est pas utilisée conformément à l'affectation prévue ;
- b) Cinéma Tous Ecrans n'accomplit pas ou accomplit incorrectement sa tâche malgré une mise en demeure ;
- c) l'aide financière a été indûment promise ou versée, soit en violation du droit, soit sur la base d'un état de fait inexact ou incomplet.

Dans les cas précités, la résiliation a lieu moyennant un préavis de 2 mois pour la fin d'un mois. Dans les autres cas, la résiliation se fait dans un délai de 6 mois comptant pour la fin d'une année.

Toute résiliation doit s'effectuer par écrit.

Article 25 : Droit applicable et for

La présente convention est soumise au droit suisse.

Les parties s'efforcent de régler à l'amiable les différends qui peuvent surgir dans l'application et l'interprétation de la présente convention. En cas d'échec, elles peuvent recourir d'un commun accord à la médiation.

A défaut d'un accord, le litige peut être porté devant la chambre administrative de la cour de justice.

Article 26 : Durée de validité

La présente convention entre en vigueur le 1^{er} janvier 2015 après ratification par le Conseil d'Etat par voie d'arrêté. Elle est valable jusqu'au 31 décembre 2018.

Fait à Genève le 13 août 2015 en trois exemplaires originaux.

Pour la République et canton de Genève :



Anne Emery-Torracinta
Conseillère d'Etat
chargée du département de l'instruction
publique, de la culture et du sport

Pour la Ville de Genève :

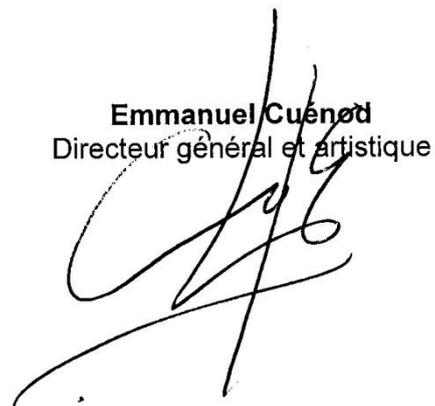


Sami Kanaan
Conseiller administratif
chargé du département de la culture et
du sport

Pour Cinéma Tous Ecrans :



Raymond Vouillamoz
Président



Emmanuel Cuénod
Directeur général et artistique

ANNEXES

Annexe 1 : Objectifs et activités de Cinéma Tous Ecrans

Le Geneva Interactive & Film Festival - Festival Tous Ecrans est la plus importante manifestation genevoise consacrée aux arts audiovisuels dans leur ensemble – et la seule de ce type en Suisse. Elle analyse et met en lumière les liens entre le cinéma, la télévision et les formes plus récentes de créations audiovisuelles numériques que sont le *transmédia*, le *crossmédia*, les *web series*, ou encore le documentaire participatif et propose des programmes, sous forme de compétitions ou de focus, dans chacune de ces catégories. Elle organise également de nombreuses rencontres entre des professionnels du cinéma et de la télévision, suisses comme étrangers, toujours axées sur les thématiques centrales du festival.

Depuis 2013, Emmanuel Cuénod a remplacé Claudia Durgnat à la tête du festival. Son travail principal a été de clarifier la ligne éditoriale du festival, d'en revoir la programmation et de simplifier son discours sur ses activités ; les partenariats ont été également revus et renforcés, avec le retour d'acteurs-clés dans le festival, tels que l'OFC (dès 2013) ou l'UER (en 2014), et les liens avec les distributeurs suisses ont été renoués.

Cette politique s'est avérée payante. Les efforts importants sur la programmation ont permis d'obtenir une couverture médiatique plus généreuse et plus enthousiaste sur le festival, ce qui a contribué à retrouver des chiffres de fréquentation des années 2005-2010. Avec quelque 30'000 festivaliers pour l'édition 2014, Festival Tous Ecrans devient à nouveau la manifestation audiovisuelle la plus fréquentée par les Genevois.

Par ailleurs, un long travail de professionnalisation des outils, des structures et du personnel du festival a débuté. Dans ce cadre, l'accent a été mis sur la collaboration administrative et structurelle entre le FIFDH et FTE, afin d'optimiser la manière de travailler de ces deux manifestations. Plusieurs collaborateurs ont ainsi pu bénéficier de la synergie d'une partie des équipes en place. Les outils informatiques et logiciels des deux manifestations ont été remplacés. En outre, les deux manifestations réfléchissent actuellement à la création d'une régie d'achat commune, afin d'obtenir de meilleures conditions auprès de leurs différents fournisseurs, tout en garantissant à ces derniers une continuité dans l'usage de leurs prestations et services.

Sur le plan fédéral et international, l'objectif du festival pour la séquence 2015-2018 est de retrouver une place prépondérante sur la carte des festivals de cinéma et de télévision, en imposant Genève comme une plateforme incontournable de l'innovation numérique et de la création audiovisuelle. Cela passe par la pérennisation des financements fédéraux du festival – soit l'obtention d'une convention de prestations de l'OFC à l'issue de la prochaine mise au concours fédérale, en 2016 (séquence fédérale 2017 – 2019) –, le développement de sa stratégie transmédia autour de partenariats forts avec les acteurs-clés du secteur en Suisse et à l'international (partenariats déjà en cours avec, Lift, TEDx Transmedia, Pro Helvetia, Swissnex, CITIA, CERN, Tribeca), la stabilisation du programme actuel et de son découpage en trois axes clairs (Cinéma, TV, Web & Transmédia) et par la transformation du nouveau programme professionnel du festival, le Workflow, en un lieu privilégié de réflexion sur la convergence des médias et la mutation des industries audiovisuelles.

Au niveau régional, cantonal et municipal, le festival doit continuer les efforts entrepris pour fédérer toujours davantage ses différents publics. Pour ce faire, la nouvelle direction a d'ores et déjà pris plusieurs initiatives :

- Transfert d'une partie du budget de la communication sur les programmes, afin de garantir la rencontre entre le public genevois et des créateurs internationaux

- Clarification des programmes du festival pour que chaque public (cinéphiles, sériphages, grand public, familles, etc.) puisse identifier l'offre qui lui convient
- Mise en place d'une politique de premières suisses de films et séries TV attendus, sous forme de soirées de gala
- Création d'un lieu central doté d'infrastructures festivalières facilitant les rencontres informelles entre créateurs et publics

Le festival collabore par ailleurs étroitement avec plusieurs structures genevoises et régionales, tant au niveau professionnel qu'au niveau de l'accueil du public. Il est ainsi le seul festival genevois de cinéma au bénéfice d'une convention officielle avec la HEAD-Genève. Il collabore aussi avec la Cinémathèque Suisse, la Lanterne Magique, Fonction : Cinéma ainsi qu'avec pratiquement toutes les sociétés de production et les distributeurs importants de Suisse.

Pour parvenir à relever ces différents défis et pour travailler plus étroitement avec les distributeurs suisses et les acteurs culturels régionaux et fédéraux, le Festival a également fait le choix d'abandonner le principe de gratuité totale mis en place par Claudia Durnat en 2012. La nouvelle grille tarifaire et la logique de distinction entre contenus payants et gratuits est actuellement en cours de réflexion.

ACTIVITES ET PRIORITES DE CTE 2015-18

1. ADMINISTRATION & ORGANISATION DU FESTIVAL

La nouvelle direction du festival a engagé, dès 2013, une réflexion sur la manière de professionnaliser la structure du festival et de garantir à un maximum de collaborateurs un suivi dans leurs mandats. Cette réflexion s'est effectuée en collaboration avec l'équipe en place. Il en a découlé une simplification de l'organigramme interne, avec des postes mieux définis et des cahiers des charges plus clairs. La décision de la direction de signer désormais directement la programmation, pour garantir la cohérence des différents programmes, a en outre impliqué d'importants changements dans la structure de décision.

2. AUGMENTATION & ORGANISATION PROGRESSIVE DU BUDGET 2015 - 19

Les développements prévus pour le festival sont :

- lancement du lieu central du festival, qui a permis de mieux gérer le flux des festivaliers, d'améliorer l'offre festive de la manifestation et d'augmenter la visibilité des partenaires (dès 2014 déjà)
- lancement du programme Highlight Screenings autour de premières suisses de films ou séries particulièrement attendus (dès 2014 déjà)
- renforcement du Workflow, le programme professionnel de la manifestation, à travers une coopération avec la RTS et la chaire de sociologie des médias de l'Université de Genève (dès 2014 déjà), ainsi que l'OFC, Pro Helvetia et les acteurs suisses de la culture numérique ; lancement au sein du Workflow des Rencontres de Coproductions Numériques en collaboration avec l'OFC et l'UER.
- augmentation et amélioration de la qualité de l'accueil des hôtes du festival (nouveaux partenaires voitures, nouveaux partenariats avec Aéroport de Genève, discussions pour une association avec un palace genevois pour l'accueil d'hôtes particuliers)
- mise en place de structures administratives, logistiques et informatiques communes avec le FIFDH (dès 2014 déjà)

- renforcement du community management du festival et de sa communication hors périodes festivalières
- renforcement des partenariats stratégiques avec les manifestations suisses et internationales spécialisées dans les nouvelles cultures numériques (Pavillon NEXT du festival de Cannes, Tribeca Institute, Sundance Digital, I LOVE TRANSMEDIA – PARIS, TEDx Transmedia, LIFT, Power to the Pixel, etc.)

Ces nouveaux développements, aujourd'hui essentiels, nécessitent des moyens.

Le nouveau budget a été adapté en fonction des éléments suivants :

- postes de programmeurs internes et extérieurs spécialisés par sections (Cinéma, TV, Web & Transmedia, Workflow)
- accueil plus important
- programmes plus ambitieux, donc réseautage plus important
- développement du Workflow
- invitations de talents/professionnels internationaux de haut niveau dans le cadre de la programmation et des conférences

La dynamique mise en place par la direction lors de l'édition 2013 de Festival Tous Ecrans a permis de renouer des rapports de confiance avec les principaux partenaires de la manifestation (RTS, SSR, ARTE, etc) et de retrouver le financement de structures privées et publiques qui ne soutenaient plus le festival ces dernières années (OFC, Aéroport de Genève, HEAD-Genève, etc). Le soutien de MEDIA a été retrouvé en 2014.

3. PROGRAMMATION 2015 - 2018

Le concept artistique de Festival Tous Ecrans repose désormais sur une ligne claire : présenter au public les nouvelles tendances de l'audiovisuel, tous formats confondus (cinéma, télévision, contenus web et transmédia).

La programmation de Festival Tous Ecrans comporte différents niveaux d'accès, selon la section et le type de programmes concerné. La richesse et la diversité de sa programmation lui permettent ainsi, sans dénaturer sa ligne éditoriale, d'offrir à ses publics des films d'auteurs pointus comme des grands moments de cinéma international, des séries policières grand public comme des programmes télévisés destinés à des publics majeurs et vaccinés (Hannibal, American Horror Story : Coven, etc.) ou encore des objets transmédia destinés à un public intéressé par les nouvelles tendances audiovisuelles et l'art numérique.

En 2014, le festival a lancé un programme précurseur autour des lunettes de réalité virtuelle Oculus Rift qui a rencontré un grand écho dans la presse (de la NZZ à la Rete1, en passant par la Tribune de Genève, Le Temps, l'Hebdo ou encore la Luzerner Zeitung) et du public (près de 3000 festivaliers ont testé les projets). L'IDFA d'Amsterdam, le festival Sundance et Cannes ont depuis annoncé des programmes sur l'Oculus Rift.

La manifestation est également un lieu de partages, d'échange et de fête. Elle comporte ainsi un volet nocturne, avec des sets dj's et vj's, des projections nocturnes et des projets audiovisuels populaires et festifs (ex : le drive in installé dans la cour de la Maison communale de Plainpalais pour la 20^e édition du festival, en 2014).

Pour donner corps à cette stratégie, le festival a revu entièrement sa structure de programmation :

1. La direction des programmes et la sélection finale de tous les programmes, ainsi que la programmation directe des événements et des sections Nuits blanches, Hors concours,

Highlight Screenings, Soirées spéciales (ouvertures et clôture, soirées partenaire) et Focus incombent directement au directeur artistique (Emmanuel Cuénod)

2. La programmation Cinéma est confiée à une collaboratrice extérieure spécialisée, qui travaille en étroite relation avec la direction artistique et le coordinateur des programmes (Gaëlle Vidalie, également programmatrice du festival de Belfort, ancienne responsable de sélection de la Quinzaine des Réalisateurs et collaboratrice de la Cinémathèque française)

3. La programmation TV est confiée à un programmeur extérieur spécialisé, qui travaille en étroite relation avec la direction artistique et le coordinateur des programmes (Léo Soesantos, critique cinéma et TV de l'hebdomadaire Les Inrocks)

4. La programmation Web et Transmédia est confiée à une collaboratrice extérieure spécialisée, qui travaille en étroite relation avec la direction artistique et le coordinateur des programmes (Oriane Hurard, coproductrice de l'événement I LOVE TRANSMEDIA)

5. L'ensemble des programmes est coordonné par un Coordinateur des programmes, qui assure le suivi administratif, technique et juridique des programmes et participe au processus de sélection finale des objets en compétition.

A noter que Festival Tous Ecrans entend mettre en avant chaque année le travail d'un artiste numérique associé, à travers une rétrospective de ses œuvres ou une intervention dans l'espace du festival. Cet aspect est confié à une collaboratrice spécialisée, directement sous supervision de la direction artistique, tout comme la rétrospective.

Pour des raisons d'efficacité et de cohérence, les comités de sélection ont par ailleurs été abandonnés, au profit d'une formule resserrée autour de la direction artistique et des programmeurs. De même, la plupart des appels aux films ont été abandonnés.

4. ACCUEIL

L'accueil du public constitue l'un des plus grands défis du festival pour ses prochaines années. Depuis sa création en 1994 et jusqu'en 2013, le festival a en effet accueilli le public dans les salles de projection de la Maison des Arts du Grütli, centre culturel au cœur de Genève, qui abrite par ailleurs ses bureaux. L'éclatement des différents sites de la manifestation, conjuguée aux règlements de plus en plus drastiques au sein de la Maison des Arts du Grütli et à l'impossibilité de gérer de façon autonome des espaces de facto partagés entre plusieurs associations culturelles ou dévolus à des activités purement commerciales (le Café du Grütli), ont convaincu la direction de réunir en 2014 tous ces lieux en un seul et même espace. Doté d'une identité propre, à la fois pourvu d'espaces d'accueil (bar, petite restauration), de projections (salle de cinéma), de conférence (pour le programme Workflow) et d'expérimentation transmédia, ce « lieu central », sis à la Maison communale de Plainpalais, a permis à la manifestation de devenir un rendez-vous incontournable à Genève. Malgré les nombreux défis techniques, budgétaires et logistiques nés de ce déménagement, le succès de la 20^e édition de Festival Tous Ecrans a clairement redéfini les contours de la manifestation pour les prochaines années.

5. COLLOQUES, ATELIERS & CONFERENCES

Pour répondre aux attentes des professionnels et se repositionner de façon plus efficace comme une manifestation importante dans l'année festivalière suisse, le festival a mis en place en 2013 un important programme professionnel baptisé Workflow. Il est ainsi passé de 4 à 19 événements professionnels, et a triplé le nombre de ses accrédités. Au final, plus de 600 participants ont suivi le Workflow 2013. Ils étaient près de 800 en 2014, avec une conférence inaugurale ayant à elle seule réuni plus de 120 personnes. En outre, la conférence du Workflow organisée à Locarno sur le thème du financement de la culture digitale en Suisse a elle aussi rencontré un vif succès, avec près de 110 participants.

A travers l'élaboration du Workflow - Tansmedia, Festival Tous Ecrans est parvenu à fournir aux professionnels, aux décideurs politiques et aux médias concernés des clés de lecture pour mieux comprendre et maîtriser les codes des nouvelles écritures numériques et des marchés qui leur sont liés et démontrer qu'il existe d'ores et déjà, en Suisse, des projets importants dans le domaine. Le Workflow – TV a quant à lui permis à plusieurs professionnels de se familiariser avec l'écriture télévisuelle, plus particulièrement dans le cadre de la série.

Un partenariat avec la RTS et l'Université de Genève permettra dès 2014 de reformuler le Workflow autour d'un seul et même concept : la convergence des médias. Un colloque sur la question sera notamment organisé, dont les Actes seront publiés par l'Université de Genève.

En 2013, le Workflow a reçu le soutien direct de l'OFC, Pro Helvetia, RTS/SSR, Swiss Perform, Swissnex, Interreg, Gaming Federation, CITIA, AlpICT, miniclip. En 2014, Suissimage, la SSA, la HEAD-Genève, ARTE et TV5 Monde se sont également associés au programme.

6. MARKETING & COMMUNICATION

Depuis 2013, la très grande majorité des supports de communication du Festival ont été repensés. Une nouvelle identité visuelle, correspondant mieux aux objectifs du Festival, a été créée et les supports d'information ont été déclinés sur trois axes principaux : information au public (le programme), information aux professionnels et décideurs (le catalogue et le programme Workflow), information à la presse (dossier de presse et communiqués).

Les bons rapports avec la *Tribune de Genève* ont notamment permis de convaincre le service marketing de ce quotidien d'encarter le programme officiel du Festival dans une édition du journal. La diffusion de ce support a ainsi plus que triplé, passant de 20'000 exemplaires distribués l'an dernier, à plus de 90'000 exemplaires cette année (20'000 à travers la diffusion du Festival et 70'000 via la *Tribune de Genève*).

La revue de presse du Festival a elle aussi suivi une pente ascendante. En 2014, outre une vaste couverture par les médias romands, les médias alémaniques (NZZ, Luzerner Zeitung et ses journaux associés de Suisse centrale) et tessinois (Rete) ont également relayé le programme du festival. La presse internationale, dont ARTE, TV5 Monde (duplex en direct pour l'ouverture du festival) et les Inrocks ont également couverts l'événement. Modérés par un community manager professionnel, les réseaux sociaux de la manifestation ont eux aussi connu un formidable essor.

7. PROGRAMME SCOLAIRE & PEDAGOGIQUE

Le festival en témoigne depuis bientôt 20 ans : les écrans se multiplient dans notre environnement, dans les domaines de la communication, de l'information, des loisirs et à l'école. L'utilisation des écrans dans un objectif pédagogique se révèle de plus en plus féconde, et nous sommes loin d'avoir exploré toutes les possibilités qu'offrent l'Internet, la télévision, les jeux vidéo et surtout le cinéma dans le domaine de l'enseignement.

Le festival porte une attention toute particulière à l'apprentissage et à la formation des jeunes générations. Le programme pédagogique inclut les projections scolaires avec le visionnement des films de la compétition internationale, des séries, des courts métrages et des nouveaux écrans. Le festival établit le programme de la semaine (en lien avec les plans d'études du secondaire I & II), qui est validé par les conseillers culturels Ecole&Culture et accueille pendant la semaine les enseignants et les classes inscrites. En général 13 séances sont proposées, dont 5-7 séances en présence du/des réalisateur/s.

La sélection des films est faite par les programmeurs et est ensuite soumise pour validation aux conseillers culturels Ecole & Culture. Les séances ont lieu dans le courant de la semaine.

D'autre part, FTE continue à compter sur la collaboration d'un Jury des Jeunes (15-16 ans) pour le prix du Jury des jeunes pendant le festival. Ce jury se penche sur une oeuvre transmédia.

8. COLLABORATIONS ET INTERACTIONS GENEVOISES ET NATIONALES

Au fil du temps, le Festival Tous Ecrans a développé un réseau étroit de collaborations et d'interactions avec des structures genevoises, régionales ou fédérales. La nouvelle direction a souhaité augmenter encore le volume de ces partenariats, en travaillant plus étroitement avec certaines structures.

Structures genevoises : Cinémas du Grütli, HEAD-Genève, Fonction : Cinéma, Ciné 17, Ciné-Club Universitaire, Université de Genève – medialab, Tribune de Genève, Lift.

Structures régionales et transrégionales : RTS, Alp ICT, CITIA, Cinémathèque de l'Ain et des Pays de Savoie, Institut Lumière.

Structures nationales : SSR, La Cinémathèque Suisse, Swiss Films, Swissnex, Pro Helvetia, OFC, Swiss Perform, UER, Gaming Federation, La Lanterne Magique, SSA, Suissimage.

Structures internationales : CERN, Tribeca Film Institute, Power to the Pixel, Cross Video Days, ARTE, Canal +, TV5 Monde, Tedx Transmédia.

Annexe 2 : Plan financier quadriennal

PROJET BUDGET & PLAN DE FINANCEMENT QUADRIENNAL - 2015-2018

CHARGES

	C 2014	B 2015	B 2016	B 2017	B 2018
COUT DU PERSONNEL	737'652	743'000	748'000	770'000	770'000
Salaires bruts	500'594	490'000	490'000	500'000	500'000
Charges sociales	71'909	68'000	68'000	70'000	70'000
Frais du personnel (<i>dont frais de développement</i>)	26'079	35'000	35'000	35'000	35'000
Honoraires	96'220	105'000	110'000	120'000	120'000
Défraiements	42'850	45'000	45'000	45'000	45'000

	C 2014	B 2015	B 2016	B 2017	B 2018
FRAIS GENERAUX	89'670	88'570	88'570	88'570	88'570
Locaux	8'389	8'370	8'370	8'370	8'370
Frais de bureaux (<i>fourniture, documentation, entretien...</i>)	15'971	14'000	14'000	14'000	14'000
Frais informatiques	10'586	13'000	13'000	13'000	13'000
Téléphone	5'915	6'000	6'000	6'000	6'000
Assurances	9'350	7'500	7'500	7'500	7'500
Impôts (<i>TVA non récupérable</i>)	38'701	39'000	39'000	39'000	39'000
Frais bancaires	758	700	700	700	700

	C 2014	B 2015	B 2016	B 2017	B 2018
COUTS DIRECTS D'ACTIVITE DU FESTIVAL	591'199	599'000	609'000	646'000	646'000
Frais d'organisation et d'infrastructure festival	183'329	190'000	200'000	205'000	205'000
Projections de films	86'371	85'000	85'000	95'000	95'000
Prix et trophées festival	34'000	34'000	34'000	34'000	34'000
Presse et communication	116'975	130'000	130'000	135'000	135'000
Accueil - hébergement invités-intervenants festival	101'788	90'000	90'000	102'000	102'000
Accueil - restauration-réception/soirées	68'736	70'000	70'000	75'000	75'000

	C 2014	B 2015	B 2016	B 2017	B 2018
VALORISATION ECHANGES PARTENAIRES	223'496	220'000	220'000	220'000	220'000

	C 2014	B 2015	B 2016	B 2017	B 2018
TOTAL DES CHARGES	1'642'017	1'650'570	1'665'570	1'724'570	1'724'570

PRODUITS

	C 2014	B 2015	B 2016	B 2017	B 2018
SUBVENTIONS PUBLIQUES - SUISSE					
Ville de Genève / DCS - convention	335'000	335'000	335'000	335'000	335'000
Ville de Genève / promotion culturelle	3'000	3'000	3'000	3'000	3'000
Ville de Genève / locaux (valorisation)	8'389	8'370	8'370	8'370	8'370
Canton de Genève / DIP - convention	180'000	185'000	185'000	185'000	185'000
Office Fédéral de la Culture	30'000	30'000	30'000	80'000	80'000
Autres subventions	31'800	15'000	15'000	20'000	20'000
Total subventions SUISSE	588'189	576'370	576'370	631'370	631'370

	C 2014	B 2015	B 2016	B 2017	B 2018
SUBVENTIONS PUBLIQUES - EUROPE					
Office Fédéral de la Culture / MEDIA	57'500	57'500	57'500	57'500	57'500
Total subventions EUROPE	57'500	57'500	57'500	57'500	57'500

	C 2014	B 2015	B 2016	B 2017	B 2018
FONDACTIONS					
Loterie Romande	405'000	350'000	350'000	350'000	350'000
Fondations diverses	38'500	45'000	50'000	50'000	50'000
Migros % culturel	10'000	10'000	10'000	10'000	10'000
Pro Helvetia	10'000	15'000	15'000	15'000	15'000
Total fondations	463'500	420'000	425'000	425'000	425'000

PRODUITS	C 2014	B 2015	B 2016	B 2017	B 2018
SPONSORS					
SSR SRG idée suisse	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000
RTS	9'000	10'000	10'000	10'000	10'000
Opérateur de téléphonie (Sunrise)	10'000	10'000	10'000	10'000	10'000
Télévision privée (Canal +)	12'100	15'000	15'000	15'000	15'000
Autres sponsors	240'571	245'000	250'000	255'000	255'000
Total sponsors (numéraire)	371'671	380'000	385'000	390'000	390'000
Valorisation échanges partenaires privés	107'111	110'000	110'000	110'000	110'000
Total sponsors (y compris valorisation)	478'782	490'000	495'000	500'000	500'000
RECETTES PROPRES	85'296	100'000	110'000	120'000	120'000
Billetterie	30'281	40'000	45'000	50'000	50'000
Vente d'espaces publicitaires	16'100	15'000	15'000	15'000	15'000
Recettes restauration et bar	18'750	25'000	30'000	35'000	35'000
Autres produits financiers	20'165	20'000	20'000	20'000	20'000
Total apports sponsors et recettes propres	564'078	590'000	605'000	620'000	620'000
TOTAL DES PRODUITS	1'673'267	1'643'870	1'663'870	1'733'870	1'733'870
RESULTAT	31'250	(6'700)	(1'700)	9'300	9'300

Annexe 3 : Tableau de bord

Valeurs 2014	2015	2016	2017	2018
--------------	------	------	------	------

Indicateurs personnel

Personnel administratif et technique (PAT)	Nb de postes fixes en équivalent plein temps (40h/semaine)	8.9				
	Nombre de personnes	33				
Personnel indépendant	Nb de personnes pour le développement du festival	5				
	Nombre de personnes exclusivement pour la période de production du festival	13				
Personnel défrayé	Nombre de personnes	67				

Indicateurs d'activités

Nombre total d'événements	Tous événements confondus	264				
Nombre d'opportunités données au public de rencontrer les talents		110				
Nombre d'œuvres audiovisuelles présentées		135				
Nombre de séances proposées		195				
Nombre de films suisses		10				
Nombre de films européens		95				
Nombre de films en compétitions		60				
Nombre de prix remis		8				
Nombre d'événements gratuits		172				
Nombre d'accrédités suisses		480				
Nombre d'accrédités internationaux		230				

Billetterie

Billets tarif normal	Billets plein tarif vendus	1'221				
Billets à prix réduit	Billets étudiants, AVS, chômeurs	997				
Billets de faveur	Invitations	4'316				
Billets d'abonnement	Billets d'abonnement (cartes de festivalier)	208				
Billets tarif 20 ans/20 francs	Billets 20ans/20francs	47				
Total	Total billetterie, sans les événements en libre accès qui représentaient 65% de la programmation en 2014	6'789				

Convention de subventionnement 2015-2018 de Cinéma Tous Ecrans

		Valeurs 2014	2015	2016	2017	2018
Indicateurs financiers						
Salaires PAT	Salaires + charges sociales	voir plan financier				
Charges de fonctionnement	Frais généraux + autres charges					
Charges de production (organisation avant/pendant/après festival)	Coûts directs d'activité du festival hors presse et communication + valorisation échanges partenaires					
Charges de promotion et de publicité	Presse et communication					
Coût des infrastructures						
Charge de projection						
Total des charges	Total des charges y.c. subventions en nature					
	Total charges hors subventions en nature					
Recettes billetterie	Recettes liées à la vente de billets					
Ventes et produits divers	Vente d'espaces publicitaires + recettes restauration + valorisation échanges partenaires					
Subventions des collectivités publiques (Ville et Etat)	Subvention DIP + subvention Ville y.c. subvention en nature					
	Subvention DIP + subvention Ville hors subvention en nature					
Dons et autres sources de financement	Dons + sponsors + autres subventions publiques et privées					
Total des produits	Total des produits y.c. subventions en nature					
	Total des produits hors subventions en nature					
Résultat d'exploitation	Résultat net					
Ratios						
Part d'autofinancement	(Recettes billetterie + ventes et produits divers) / total des produits	8%				
Part subventions Ville et Canton	(Subventions Ville+Canton y.c. subven nature) / total des produits y.c. subventions en nature	40%				
	(Subventions Ville+Canton) / total des produits hors subventions en nature	38%				
Part de financement autre	(Dons + sponsors + autres subventions publiques et privées) / total des produits	54%				
Part charges de fonctionnement	Salaires + charges sociales+ charges de fonctionnement / total des charges	45%				
Part des charges de production	(Charges de production + charges de promotion+coût des infrastructures+charges de projections) / total des charges	52%				

Convention de subventionnement 2015-2018 de Cinéma Tous Ecrans

Réalisation des objectifs		valeurs cibles	2015	2016	2017	2018
Objectif 1: organiser un festival consacré aux arts audiovisuels dans leur ensemble						
Durée du festival	Nombre de jours	8				
Nombre de projections		200				
Nombre de festivaliers		35'000				
Commentaires :						
Objectif 2: proposer un programme professionnel (Workflow)						
Nombre d'événements dédiés aux professionnels		30				
Nombre de professionnels invités		1'000				
Commentaires :						
Objectif 3: présenter un programme pédagogique et scolaire						
Nombre d'événements dédiés aux scolaires		8				
Nombre d'élèves reçus		600				
Commentaires : Les prestations incluses dans ces valeurs-cibles sont prises en charge par l'association dans le cadre de la subvention de fonctionnement. Les élèves du DIP paient 5 F leur billet d'entrée. Les projections pour l'enseignement primaire sont négociées d'année en année. Elles sont exclues de ces valeurs-cibles.						
Objectif 4: développer des collaborations et interactions avec d'autres acteurs culturels						
Nombre de collaborations avec des partenaires genevois		20				
Nombre de collaborations avec des partenaires nationaux/internationaux		20				
Commentaires :						

Annexe 4 : Evaluation

Conformément à l'article 23 de la présente convention, les parties signataires s'engagent à procéder à une évaluation conjointe à l'approche du terme de sa période de validité, soit début 2018.

Il est convenu que l'évaluation porte essentiellement sur les aspects suivants :

- 1. Le fonctionnement des relations** entre les parties signataires de la convention, soit notamment :
 - échanges d'informations réguliers et transparents (article 21) ;
 - qualité de la collaboration entre les parties ;
 - remise des documents et tableaux de bord figurant à l'article 8.

- 2. Le respect des engagements mesurables pris par les parties**, soit notamment :
 - le respect du plan financier figurant à l'annexe 2 ;
 - la réalisation des engagements des deux collectivités publiques, comprenant le versement de l'enveloppe budgétaire pluriannuelle dont le montant figure à l'article 16 et à l'annexe 2, selon le rythme de versement prévu à l'article 18.

- 3. La réalisation des objectifs et des activités de Cinéma Tous Ecrans** figurant à l'article 5 et à l'annexe 1, mesurée notamment par les indicateurs figurant à l'annexe 3.

Annexe 5 : Coordonnées des personnes de contact

République et canton de Genève

Madame Thylane Pfister
et Madame Marie-Anne Falciola-Elongama
Service cantonal de la culture
Case postale 3925
1211 Genève 3

thylane.pfister@etat.ge.ch
marie-anne.falciola-elongama@etat.ge.ch
022 546 66 70

Ville de Genève

Monsieur Jean-Bernard Mottet
Conseiller culturel
Service culturel de la Ville de Genève
Case postale 10
1211 Genève 17

jean-bernard.mottet@ville-ge.ch
022 418 65 70

Téléchargement du logo de la Ville de Genève (cf. article 9) :
<http://www.ville-geneve.ch/?id=6429>

Festival Tous Ecrans

Monsieur Emmanuel Cuénod
Directeur général et artistique
Festival Tous Ecrans
Case postale 5730
1211 Genève 11

direction@tous-ecrans.com
022 809 69 21

Annexe 6 : Échéances de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de quatre ans, soit jusqu'au 31 décembre 2018. Durant cette période, Cinéma Tous Ecrans devra respecter les délais suivants :

1. Chaque année, **au plus tard le 30 avril**, Cinéma Tous Ecrans fournira aux personnes de contact de la Ville et du Canton (cf. annexe 5) :
 - › Le rapport d'activités de l'année écoulée ;
 - › Le bilan et les comptes de pertes et profits ;
 - › le rapport de l'organe de révision ;
 - › Le tableau de bord annuel figurant dans l'annexe 3 ;
 - › Le plan financier 2015-2018 actualisé si nécessaire.
2. Le **31 octobre 2017** au plus tard, Cinéma Tous Ecrans fournira aux personnes de contact de la Ville et du Canton un plan financier pour les années 2015-2018.
3. **Début 2018**, dernière année de validité de la convention, les parties procéderont à une évaluation conjointe des trois précédents exercices selon les critères figurant dans l'annexe 4.
4. Sur la base des résultats de l'évaluation, les parties discuteront du renouvellement de la convention. Si elles décident de signer une nouvelle convention, celle-ci devra être finalisée au plus tard le **30 juin 2018**, afin qu'elle puisse être signée au plus tard le **31 décembre 2018**.

Annexe 7 : Statuts de l'association, organigramme et liste des membres du comité

CHAPITRE 1 – Généralités

Article 1– Fondation et forme légale

Sous la raison sociale «CINEMA TOUS ECRANS», il est constitué une association au sens des articles 60 et suivant du Code Civil suisse.

CINEMA TOUS ECRANS (CTE) peut être inscrit au registre du commerce.

Article 2 – But et champ d'activité

CTE organise des manifestations afin de promouvoir la création audiovisuelle quels que soient l'origine et les supports.

CTE peut, à cette fin, établir et poursuivre des relations avec tous les représentants professionnels de l'exploitation, de la distribution, de la production, de la réalisation et de l'animation cinématographique et audiovisuelle.

CTE a pour but de rapprocher la télévision, le cinéma et le multimédia dans l'intérêt de la création audiovisuelle de qualité.

L'association organise chaque année le *Festival Tous Ecrans – Geneva International Film Festival*

CTE n'a pas de but lucratif. En cas de bénéfices, ceux-ci seront entièrement utilisés au profit du but poursuivi.

Article 3 – Domicile, for et durée

CTE a son siège à Genève, au domicile de son secrétariat permanent.

Le for juridique est Genève. CTE est constituée pour une durée indéterminée.

Article 4 – Moyens d'action

CTE agit dans tous les domaines utiles à la poursuite de son but, notamment elle organise la collecte de fonds.

L'association peut accepter des mandats.

CTE s'efforce d'organiser tous travaux favorisant la poursuite de son but.

Article 5 – Neutralité

CTE est ethniquement, confessionnellement et politiquement neutre.

CHAPITRE II - Membres de l'association Cinéma Tous Ecrans

Article 6 – Définition et titre de membre

Toute personne physique ou morale impliquée à titre personnel ou professionnel par les buts poursuivis par CTE et qui adhère aux présents statuts peut poser sa candidature auprès de l'association.

L'Association peut nommer des membres d'honneur.

Article 7 – Conditions d'admission

Pour devenir membre de l'association, il faut en formuler la demande par écrit et l'adresser au Comité. Le Comité examine la candidature, émet une recommandation à ce sujet et soumet la candidature pour approbation à l'Assemblée Générale qui statue en dernier ressort.

Le Comité et l'Assemblée Générale ne sont pas tenus de justifier les motifs de leur décision.

Article 8 – Démission

Les membres qui désirent se retirer de l'association de CTE doivent adresser leur démission par écrit au Comité. Les anciens membres du comité ont la possibilité, s'ils en font la demande, de faire partie de l'Association.

Article 9 – Possibilités d'exclusion

L'exclusion de l'association de CTE peut être décidée par le comité contre des membres qui manquent à leurs obligations. Le comité peut exclure de CTE des membres qui, par leurs propos, leurs écrits, leur comportement ou leurs agissements, portent atteinte à l'intégrité de CTE.

Article 10 – Responsabilité

Les membres sont exempts de toute responsabilité personnelle quant aux engagements de CTE. Les engagements sont garantis uniquement par les biens de CTE.

CHAPITRE III - Organes de l'association

Article 11 – Comité

- Le Comité est élu pour une année.
 - Le Comité se compose de 7 à 11 membres maximum, soit d'un/e Président/e, d'un/e Secrétaire général/e, d'un Trésorier et de membres. Il peut nommer un/e vice-président/e.
 - Le Comité est formé exclusivement de membres actifs.
 - Le Comité supervise les affaires de l'association et en assure la bonne marche.
- L'association CTE est valablement engagée par les signatures (collective à deux) du président/de la présidente et du directeur/de la directrice.
- Le Comité est régulièrement informé de la stratégie et de la gestion et du budget.
 - Le Comité est habilité à prendre toutes les décisions et mesures appropriées pour réaliser les buts de CTE.
 - Le Comité représente CTE envers les tiers.
 - Le Comité convoque les Assemblées Générales.

Le Directeur doit tenir au courant le Comité de toutes dépenses imprévues au budget. En fin d'exercice, le Directeur rédige un rapport d'activité et un rapport financier qui sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

Article 12– Les Vérificateurs des comptes

L'Assemblée Générale élit et mandate une fiduciaire pour effectuer la vérification annuelle des comptes de CTE. La fiduciaire établit un rapport de vérification qui est soumis et lu à l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale nomme deux vérificateurs des comptes.

Article 13 – Assemblée générale

L'organe suprême de CTE est l'Assemblée Générale des membres. Un représentant du personnel est désigné par l'ensemble du personnel permanent, siège à l'Association pour une durée de 3 ans. Le représentant du personnel peut s'il en fait la demande à la fin de son mandat, rester membre à titre individuel de l'association.

L'Assemblée Générale ne peut débattre que des points fixés à l'ordre du jour. Les attributions de l'Assemblée Générale sont les suivantes :

- L'approbation des comptes annuels ;
- La décharge donnée au comité et aux vérificateurs des comptes ;
- L'élection du Comité ;
- L'admission et l'exclusion des membres ;
- La révision des statuts et la dissolution de l'association ;

L'Assemblée Générale prend ses décisions à la majorité simple des membres présents. Les décisions concernant d'éventuelles modifications des statuts ou la dissolution de CTE doivent être prises à la majorité des membres présents. En cas d'égalité, le président ou, en son absence, le vice-président du Comité, départage.

Un procès-verbal est rédigé après chaque Assemblée; il est lu pour approbation à l'assemblée suivante.

Article 14 – Réunions ordinaires

L'Assemblée Générale se réunit ordinairement une fois l'an, au cours du premier semestre ; elle est convoquée par écrit au moins dix jours à l'avance. La convocation comporte l'ordre du jour.

Toutes les décharges de gestion sont données valablement par l'assemblée générale ordinaire après présentation du rapport d'activité, du rapport financier et du rapport de contrôle de l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale ordinaire élit chaque année le Comité qui se charge de la bonne marche de l'association, ainsi que d'un vérificateur aux comptes qualifié.

L'Assemblée Générale élit le directeur/la directrice pour une durée de trois ans renouvelable sur la base d'un programme, avec une année d'essai. Il est chargé de l'exécution matérielle dès la décision prise par l'Assemblée Générale et le Comité.

Article 15 – Réunions extraordinaires

Une Assemblée Générale extraordinaire peut être convoquée, sur décision du Comité ou à la demande écrite d'un tiers des membres ; elle est convoquée par écrit au moins cinq jours à l'avance. La convocation comporte l'ordre du jour.

CHAPITRE IV - Dispositions complémentaires

Article 16– Finances et ressources

Les ressources nécessaires à CTE lui sont fournies par :

- Les finances d'admission et les cotisations annuelles fixées par le Comité ;
- Les dons, les legs ou subventions ;
- Les fonds perçus nécessaires à l'organisation des manifestations afin de couvrir les frais relatifs à la production des dites manifestations ;
- L'obtention de mandats s'inscrivant dans le cadre du but de CTE.

Les ressources servent à couvrir les frais de gestion de CTE. Si l'exercice se boucle par un solde bénéficiaire, celui-ci est obligatoirement investi dans le cadre défini de ses activités.

Article 17 – Mandataires et employés

Les mandataires et employés sont engagés par le Comité sur proposition de la direction.

Leur contrat de travail est signé par le/la directeur/trice et le/la président/e. Le directeur est tenu d'informer le Comité de la bonne exécution des mandats et/ou des tâches qui leur sont confiés. Leur démission ou la dénonciation de leur contrat doit se faire dans les règles prévues par le Code des Obligations ou la Loi du Travail.

Article 18 – Exercice social L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

CHAPITRE V - Dispositions finales

Article 19 – Déviation

En cas de déviation fondamentale du but, l'assemblée est appelée à statuer immédiatement.

Article 20 – Dissolution

Au cas où CTE serait dissoute, l'éventuel actif disponible de CTE après extinction des passifs, sera remis à une institution poursuivant des objectifs culturels similaires.

Dans ce cas, l'Association bénéficiaire se chargera d'utiliser les fonds de manière conforme au but poursuivi par CTE avec les accords des institutions subventionnant et finançant le festival.

Les présents statuts sont adoptés par l'Assemblée Générale constitutive du 27 juin 1997, modifiés selon l'Assemblée générale extraordinaire du mercredi 9 avril 2008 par l'Assemblée générale ordinaire du 7 mai 2008, du 30 juin 2010 et du 18 juin 2014.

Fait à Genève le 18 juin 2014.

Organigramme et structure

Cinéma Tous Ecrans est une association à but non lucratif, gérée par un comité de direction, présidée par son Président, M. Raymond Vouillamoz.

La direction générale et artistique du festival est assurée par M. Emmanuel Cuénod.

Cinq pôles d'activités sont gérés avec un/e administrateur/trice, répartis de la manière suivante :

- Un pôle administratif/sponsoring
- Un pôle programmation (comprenant un/e programmeur/trice par « écran » et un/e coordinateur/trice de programmes)
- Un pôle formation/éducation
- Un pôle communication
- Un pôle accueil
- Un pôle organisation et technique
- Un pôle jury
- Un pôle conférences/colloques

Le poste de direction ainsi que le poste d'administrateur/trice/sponsoring, le poste de coordination de programmation générale et le poste responsable communication sont des activités à temps partiel à l'année. Tous les autres postes ont des temps d'occupation variés, allant de 1 à 6 mois selon l'activité concernée.

Liste des membres du comité

Président : Raymond Vouillamoz
Secrétaire Générale : Francine Lusser
Trésorière : Nicole Mudry

Membres simples :

Noël Tortajada
Joëlle Bertossa
Mara Sorbera
Andréa Müller
Nicoletta Iacobacci
Neal Hartman
Dominique Othenin-Girad
Lorin Voutat